

Nous sommes guides et moniteurs indépendants en escalade, via ferrata et canyoning sur les Alpes Maritimes, voici notre proposition pour "l'après 11 mai 2020".

Protocole Sanitaire Escalade - Canyoning - Via Ferrata

information STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT

Contexte

Dans le contexte du déconfinement progressif qui aura lieu à partir du 11 mai, nous proposons un modèle de protocole sanitaire pour nos activités qui doit à la fois répondre aux exigences sanitaires et d'autre part être réalisable sur le terrain.

Il convient de prendre en compte différents éléments :

- la saison estivale 2020 s'annonce catastrophique en terme de fréquentation touristique,
- il n'y aura à priori pas ou peu de clientèle étrangère,
- il faudra redonner confiance aux clients pour qu'ils reviennent,
- il y aura certainement très peu d'activités avec les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) ou collectivités, centres aérés, colonies de vacances,

Dans le contexte de la saison estivale 2020 il convient donc de prendre en compte le fait que nos activités ne vont pas concerner un nombre considérable

de touristes ou clients “locaux”. Il faudra mettre en perspective, en ce qui concerne les risques de contamination ou la densité de fréquentation, les impacts créés par notre reprise d’activité professionnelle avec ceux créés par l’ouverture de tous les commerces et transports en communs.

Et évidemment, il reviendra aux professionnels :

- de rassurer les clients,
- d’appliquer un protocole clair et fiable de travail et de gestion du matériel,
- si besoin et si intéressant nous pourrions faire un test de température frontale,
- de prendre les informations auprès de chaque client ou groupe pour pouvoir adapter la logique sanitaire. Par exemple, il est compréhensible que, si le groupe est privé et constitué de personnes vivant ou étant en vacances ensemble, le protocole soit assoupli côté client,
- dans le cadre de l’obligation d’aptitude médicale de l’encadrant il pourrait être nécessaire d’effectuer un test de dépistage,
- de faire preuve de professionnalisme et de bon sens.

Il faut faire confiance au bon sens et au professionnalisme des différents acteurs locaux. Nous sommes des professionnels, nous savons adapter nos activités aux contraintes actuelles et futures. L’offre d’activité est variée sur notre département, cela nous permet à la fois d’éviter les concentrations de personnes et d’adapter la difficulté des parcours.

Nous vous proposons ci-après un protocole détaillé par activité, en considérant pour chaque activité les règles côté pratiquants venant de collectivités ACM, pratiquants individuels et professionnels. Nous détaillons la gestion du matériel et EPI* dans un paragraphe spécifique.

* équipement de protection individuel

- proposer des parcours qui permettent au groupe de progresser en étant espacé,
- choisir des sites qui permettent d'avoir des cordes espacées et permettant de la distance entre les participants,
- privilégier les sorties en famille ou issus d'un même foyer,
- composer le groupe avec des personnes extérieures au même foyer si une distance minimale est gardée (1m) avec ceux-ci.

Réceptionner et équiper son groupe

- Repartir et espacer le groupe si les personnes sont extérieures au même foyer pour garder une distance minimale (1m) entre eux,
- Donner les consignes de sécurité et effectuer le briefing en instaurant les règles de sécurité sanitaire adaptés à la pratique,
- Habillage individuellement à partir du matériel adapté au parcours préalablement réparti,
- Seul le guide équipé de masque assure le contrôle individuel de l'équipement,
- Prévoir équipement individuel (1) collectif (2) et de secours (3) désinfectés après chaque utilisation (voir gestion des équipements de protection individuel EPI).

(1) équipement individuel ; casque de protection, harnais,

(2) équipement collectif : corde(s) adaptée(s), sac de portage, systèmes d'assurance,

(3) équipement de secours : trousse de premier secours, couverture de survie.

Durant l'activité

- Respecter pendant les accès et les retours les gestes barrière de sécurité,
- Ne touchez pas votre visage et désinfecter les après.

Côté pratiquant ACM et collectivités

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque,

- Lavage de mains le plus souvent possible, à chaque changement de voie (eau+savon ou gel hydro alcoolique),
- Le transport est géré par la structure directement, dans la majorité des cas,
- Équiper seulement une voie sur deux ou trois de manière à espacer les cordées,
- Garder les mêmes binômes durant la séance, chaque binôme gardant son matériel et son système d'assurance, afin d'éviter tout mélange.

Côté pratiquant individuel

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque,
- Lavage de mains le plus souvent possible (eau+savon ou gel hydro alcoolique),

Les clients individuels sont essentiellement des groupes privés ou des familles. Dans ce cas il paraît logique que les règles puissent être assouplies pour les groupes venant d'un même foyer.

Côté professionnel

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque (accueil, briefing, encaissement),
- prise d'informations auprès du groupe pour adapter le protocole.
- utilisation de gel hydro alcoolique fréquemment, avant et après chaque manipulation spécifique,
- nettoyage et désinfection du véhicule si utilisé.

Canyoning

Description de l'activité

La discipline sportive canyoning comprend une seule activité sportive qui recouvre des niveaux pratiques de canyoning variés, en fonction de la difficulté précisée par un système de cotation, défini dans les normes de classement.

Il exige une progression et des franchissements pouvant faire appel, selon les cas, à la marche en terrain varié, à la nage, aux sauts, aux glissades, à l'escalade, à la désescalade, la descente en rappel et autres techniques d'évolution sur corde.

Les activités du canyoning, quelle que soit la zone d'évolution, se pratiquent dans un environnement spécifique (rivières, gorges, cluses et canyons secs ou avec eaux vives) impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à l'[art. L212-2 \(c. sport\)](#).

Au-delà des impératifs réglementaires, l'encadrement d'Activité Physique et Sportive (APS) est soumis à l'obligation générale de sécurité des articles [art. L421-3 \(c. consom.\)](#) et [art. L421-4 \(c. consom.\)](#) du code de la consommation. L'encadrement doit, dans les conditions normales de pratique ou autres conditions prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

Le canyoning est une activité aquatique, les rivières parcourues sont majoritairement des torrents de montagne à l'eau de grande qualité, ne drainant pas de grandes zones d'habitation. **Il est donc très peu probable, compte tenu du débit, que le virus transite pas l'eau.**

En cas de nécessité, il nous est en outre possible, pour nous professionnels, d'adapter nos parcours (randonnée aquatique ou canyon sec).

Cadre général

- Groupe de 8 max (c'est déjà le cas dans les Alpes Maritimes)
http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/7940/89040/file/AP_canyon.pdf),

- En cas de transport collectif (navette), 2 personnes par rangée maximum pour les clients individuels ne vivant pas dans le même foyer sinon pas de restriction.
- Adapter le choix de l'itinéraire et de la progression dans les canyons au niveau technique et physique de chacun des participants,
- Proposer des parcours qui permettent au groupe de progresser en étant espacé,
- Choisir de préférence des sites peu étroits et resserrés pour progresser,
- Choisir des itinéraires qui permettent d'avoir des relais confortables et permettant de la distance entre les participants,
- Privilégier les sorties en famille ou issus d'un même foyer,
- Composer le groupe avec des personnes extérieures au même foyer si une distance minimale est gardée (1m) avec ceux-ci.

Réceptionner et équiper son groupe

- Repartir et espacer le groupe si les personnes sont extérieures au même foyer pour garder une distance minimale (1m) entre eux,
- Donner les consignes de sécurité et effectuer le briefing en instaurant les règles de sécurité sanitaire adaptés à la pratique,
- Habillage individuellement à partir du matériel adapté au parcours préalablement réparti,
- Seul le guide équipé de masque assure le contrôle individuel de l'équipement,
- Prévoir équipement individuel (1) collectif (2) et de secours (3) désinfectés après chaque utilisation (voir gestion des équipements de protection individuel EPI).

(1) équipement individuel ; vêtements isothermes , casque de protection, chaussures, harnais avec longes, descendeur et mousqueton de sécurité.

(2) équipement collectif : corde(s) adaptée(s), sac de portage, bidon ou sac étanche, couteau, masque subaquatique, sifflets, lampe frontale et corde de sécurité.

(3) équipement de secours : trousse de premier secours, briquet, bougie, couverture de survie ; • matériel de remontée sur corde.

Evolution durant l'activité

- Respecter pendant les accès et les retours les gestes barrière de sécurité,
- Ne touchez pas votre visage et désinfecter les après,
- Préférer les rives au lit du torrent pour progresser à vue tout en favorisant l'espacement,
- Prévoir et anticiper (consignes) à l'avance lorsque un passage étroit doit être traversé,
- Passer les courtes distances de nage individuellement,
- Parcourir des distances de nage plus longues de façon espacé (2 m),
- Passer les points étroits individuellement,
- Passer les points de désescalade individuellement,
- Maintenir les distances de sécurité au relais,
- Faire passer une seule personne à la fois sur une corde (main courante ou rappel).

RESPECTER LE MILIEU ET LES AUTRES USAGERS

- Respecter des distances de sécurité en cas de croisement des riverains, pêcheurs, baigneurs,
- choisir l'endroit approprié pour croiser un autre groupe,

Côté pratiquant ACM et collectivités

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque, pendant l'équipement notamment,
- Organisation des navettes par la collectivité elle-même. Sinon, même consignes que pour les groupes individuels.

Côté pratiquant

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque pendant l'équipement notamment.

Côté professionnel

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque (néoprène) (accueil, briefing, encaissement),
- prise d'informations auprès du groupe pour adapter le protocole,
- nettoyage et désinfection du véhicule si utilisé.

- Prévoir équipement individuel (1) collectif (2) et de secours (3) désinfectés après chaque utilisation (voir gestion des équipements de protection individuel EPI).

(1) équipement individuel ; casque de protection, harnais, longes adaptées.

(2) équipement collectif : aucun.

(3) équipement de secours : trousse de premier secours, couverture de survie.

Durant l'activité

- Respecter pendant les accès et les retours les gestes barrière de sécurité,
- Ne touchez pas votre visage et désinfecter les après,

Côté pratiquant ACM et collectivités

- Si distanciation de 1 mètre impossible (pendant l'équipement notamment) : port du masque
- Organisation des navettes par la collectivité elle-même. Sinon, mêmes consignes que pour les groupes individuels.

Côté pratiquant

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque pendant l'équipement notamment.

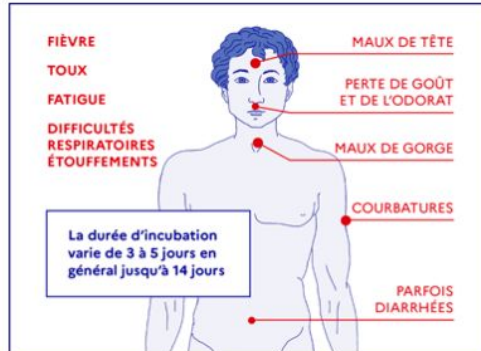
Côté professionnel

- Si distanciation de 1 mètre impossible : port du masque (accueil, briefing, encaissement)
- prise d'informations auprès du groupe pour adapter le protocole,
- utilisation de gel hydro alcoolique fréquemment, avant et après chaque manipulation spécifique,
- nettoyage et désinfection du véhicule si utilisé.

Recommandations Générales

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LE COVID-19

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres